

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 février 2013

2013 DPVI 14 Subventions (56.646 euros) à quinze associations menant des actions au titre de la Politique de la ville. Première enveloppe. Quartier Fontaine au Roi (11e).

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 et son avenant de prorogation voté le 14 décembre 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 janvier 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville sur le 11e ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 4 février 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'Association d'accompagnement global contre l'Exclusion (ADAGE) (8382), pour un groupe de parole "Parentalité et insertion" (2013-01985).

Article 2 : Une subvention globale de 2.646 euros est attribuée à l'association Quartier Libre 11e (8805) pour des ateliers sociolinguistiques (1.000 euros 2013-02341) et une action intitulée Citoyen Mamadou debout ! (1.646 euros 2013-02350).

Article 3 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Le Cercle de Loisirs à l'Usage des Baladins(Le CLUB) (45441) pour un programme d'ateliers Réussir l'Insertion (PARI) (2013-02232).

Article 4 : Une subvention de 7.500 euros est attribuée à l'association Sur le pont des échanges, le monde change (9205) pour une permanence emploi (2013-02485).

Article 5: Une subvention de 2.500 euros est attribuée à l'association Babelville.com (9347), pour le fonds de soutien aux initiatives d'habitants (FSIH) (2013-02071).

Article 6 : Une subvention de 4.500 euros est attribuée à l'Association pour la Promotion Individuelle et Collective et pour l'Egalité des Droits (APICED) (9969), pour un projet intitulé "Soutien aux habitants de la Fontaine au roi et actions collectives de quartier" (2013-02045).

Article 7 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à la Régie de quartier Fontaine au Roi (7601) pour une fête de quartier : un brin de nature dans le quartier (2013-02464).

Article 8 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association La Petite Rockette (59841 / 2013-02218) pour une organisation de vides-greniers.

Article 9 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Bamavibe (110541 / 2013-04308) pour une action intitulée Génér' Actives.

Article 10 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Culture 21 - Triton Théâtre (101481 / 2013-02131) pour une action intitulée En mode défilé.

Article 11 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'Association Paris Est Mouv (12946), pour des ateliers d'écriture, rap et slam (2013-02264).

Article 12 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'Association des Jeunes Chinois de France (AJCF) (21179 / 2013-02002) pour un accompagnement à la scolarité.

Article 13 : Une subvention globale de 5.000 euros est attribuée à l'association Tatoosports (8164), 3.500 euros pour ouvrir un espace sportif pour des jeunes du quartier en rupture (2013-02498) et 1.500 euros pour fédérer une équipe de filles (2013-02499).

Article 14 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'Association Parisienne de Baby Gym Ludique (APBGL) (12647), pour le projet: atelier baby gym Fontaine au Roi (2013-02032).

Article 15 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Cathie Couronne (11345), pour le projet: Les jeunes à la rencontre du milieu artistique (2013-02123).

Article 16 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 56.646 euros, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris.